



SECTION PILATES

FICHE D'INSCRIPTION 2026

Ce qu'il faut faire pour adhérer à cette section :

1. Adhérer au CASC (**OBLIGATOIRE** sauf pour les personnes parrainées)
2. Se présenter au CASC ou envoyer par courrier :
 - L'attestation d'assurance « responsabilité civile » + la fiche d'inscription 2026
 - Le paiement de l'adhésion par chèque à l'ordre du **CASC SECTION PILATES**



L'inscription est à faire avant le 30/10/2026 (**Fonctionnement sur l'année civile**)

Prix adhérent(e) CASC et ayant-droit : 40 €

Prix parrainage : 45 €

NOM : _____ PRENOM : _____

Adhérent(e) CASC

Ayant-droit*

parrainé(e)

*Enfant ou conjoint(e) de l'adhérent(e)

Adresse mail : _____@_____

Si vous êtes un(e) ayant-droit :

NOM – PRENOM de l'adhérent(e) : _____

Si vous êtes parrainé(e) :

NOM – PRENOM du parrain/marraine : _____

Signature du parrain/marraine :

Signature de l'adhérent(e) :

INFORMATIONS SUR LA SECTION PILATES

Présidente de la section : Séverine BRUNIER (poste 63181)

Trésorière de la section : Carole BOINOT (poste 63602)

Professeur : Julie LE BIHEN 05.49.52.36.96 (poste 63696)

Lieu de l'activité : Gymnase des Feuillants

32 Rue des Feuillants – POITIERS

Jours et Horaires : Tous les mardis de 12h30 à 13h15

CREER UNE SECTION :

Les sections sont créées par des adhérents qui souhaitent se regrouper pour pratiquer des activités tout au long de l'année, tant dans le domaine des loisirs que sportif et peuvent faire appel à des intervenants professionnels. Chaque section est autonome et élit son bureau (président, secrétaire, trésorier)

- Chaque section ne peut être créée qu'après accord du Conseil d'administration d'un projet d'activité concret et d'un budget prévisionnel crédible.
- Toute section demeure sous l'autorité juridique du CASC et ne peut, par quelque moyen que ce soit, engager la responsabilité de celui-ci ou de ses représentants.
- Le CASC attribue chaque année, si nécessaire, une subvention de fonctionnement aux sections. Les responsables de sections sont tenus de présenter pour l'assemblée générale du CASC, un bilan d'activité et un bilan financier. Les demandes de subvention seront motivées et accompagnées du budget prévisionnel de la section et de ses projets d'activités.